



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, mardi 24 février 2026

L'UNSa Services Judiciaires, première organisation syndicale des greffes, dénonce avec la plus grande fermeté la réintroduction précipitée et totalement improvisée du timbre fiscal justice prévue au 1^{er} mars prochain.

Dans une lettre ouverte adressée à Gérald Darmanin, Ministre de la Justice, l'UNSa Services Judiciaires alerte sur un désastre organisationnel annoncé. À huit jours de l'entrée en vigueur du dispositif :

- La loi de finances n'est pas promulguée,
- Aucun décret d'application n'est publié,
- Les douchettes ne sont ni livrées ni paramétrées,
- L'application Portalis n'est pas adaptée,
- Les formulaires CERFA ne sont pas modifiés,
- Aucune campagne d'information n'a été menée auprès des justiciables.

Ce sont pourtant les agents des greffes et des SAJJ qui devront absorber, dans l'urgence, les conséquences de cette impréparation manifeste. Une nouvelle fois, la réforme est décidée en haut lieu, sans anticipation, sans moyens, sans outils. Une nouvelle fois, la charge retombera sur des services déjà exsangues.

Alors même que les juridictions pénales doivent mettre en œuvre la réforme dite « loi SURE », sans renfort suffisant, le ministère impose une contrainte supplémentaire totalement désorganisée. **Cette méthode est inacceptable.**

Il ne s'agit plus d'un simple retard administratif, il s'agit d'une mise en difficulté programmée du service public de la Justice.

L'UNSa SJ demande solennellement la suspension immédiate du dispositif tant que l'ensemble des conditions juridiques, techniques et logistiques ne sont pas réunies. Les personnels des greffes ne peuvent plus servir de variable d'ajustement aux annonces politiques.

La Justice mérite mieux.

Les agents méritent le respect.

Contact presse :

Catherine Solivellas, Secrétaire nationale de l'UNSa Services Judiciaires

Mob. 07 80 48 00 79 | catherine.solivellas@justice.fr